



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2023

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, M. LAMOISE Régis, Mme RAUMEL Karine, Mme COINTEAUX Chantal, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Absents : 1
Excusés : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : M. DECLERCQ Ludovic donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Facturation du repas des anciens 2022 à Virecourt Délibération n°2023 - 02

Date de convocation
16/01/2023

Date d'affichage
27/01/2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

27/01/2023

Considérant le repas des anciens qui a eu lieu le

Considérant que les communes de Bayon et de Virecourt se sont associées pour cet événement,

Le coût total du repas est partagé par les deux communes au prorata de leur nombre d'habitants présents.

Coût total : 5 381.05€
Nombre de participants : 103
Coût par convive : 52.24€
25 convives de Virecourt : 1 306€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire à facturer la somme de 1 306€ à la commune de Virecourt dans le cadre de la participation au coût du repas des anciens.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

